

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit



TSARAP Scop sas

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre
de la région Rhône-Alpes

Société de commissariat aux comptes inscrite
à la compagnie régionale de Lyon

8-10 rue Jacquard
69004 Lyon

www.tsarap-scop.com
contact@tsarap-scop.com

06 66 20 15 42
04 72 26 52 02



**Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon**

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2018**

**UNION REGIONALE DES CPIE
AUVERGNE RHONE ALPES**



**Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon**

**Association
UNION REGIONALE DES CPIE
D'Auvergne
RHONE ALPES
245 rue Duguesclin
69003 LYON**

Lyon,
Le 14 juin 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018**

Aux Membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **UNION REGIONALE DES CPIE D'Auvergne RHONE ALPES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

8 rue Jacquard 69004 LYON
RCS LYON 798 029 286



**Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon**

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne le suivi des fonds associatifs ainsi que sur les conventions

8 rue Jacquard 69004 LYON
RCS LYON 798 029 286



**Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon**

de subventions inscrites au compte de résultat ainsi qu'à l'actif de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

8 rue Jacquard 69004 LYON
RCS LYON 798 029 286



**Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon**

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments

8 rue Jacquard 69004 LYON
RCS LYON 798 029 286



**Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon**

qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et

8 rue Jacquard 69004 LYON
RCS LYON 798 029 286



**Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon**

événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Pour TSARAP Audit
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a horizontal stroke and a small loop.

Frédéric MOIROUX
Commissaire aux Comptes

8 rue Jacquard 69004 LYON
RCS LYON 798 029 286

BILAN ACTIF

1002023 - URCPIE AUVERGNE RHONE ALPES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018			01/01/2017 au 31/12/2017
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilitisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilitisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	1 838.04	1 838.04		
Immobilitisations grevées de droits				
Immobilitisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilitisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	1 838.04	1 838.04		
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	28 299.56		28 299.56	247 909.97
Autres	292 797.35		292 797.35	63 610.55
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	39 553.30		39 553.30	84 396.00
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL (III)	360 650.21		360 650.21	395 916.52
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	362 488.25	1 838.04	360 650.21	395 916.52

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

1002023 - URCPIE AUVERGNE RHONE ALPES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	73 173.39	4 384.86
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	5 455.90	1 343.80
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	6 955.06	4 112.10
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	85 584.35	9 840.76
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	18 550.00	65 435.20
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)	18 550.00	65 435.20
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	243 040.80	308 074.68
Dettes fiscales et sociales	13 239.56	12 565.88
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	235.50	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (V)	256 515.86	320 640.56
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	360 650.21	395 916.52

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

256 515.86



BILAN PASSIF

1002023 - URCPIE AUVERGNE RHONE ALPES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF

Du 01/01/2018
au 31/12/2018

Du 01/01/2017
au 31/12/2017

(3) Dont emprunts participatifs

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

1002023 - URCPIE AUVERGNE RHONE ALPES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	27 829.98	116 079.31
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	356 224.73	193 621.00
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	1 420.22	184 680.66
Cotisations	7 299.90	7 300.00
Autres produits (hors cotisations)	0.03	0.41
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	392 774.86	501 681.38
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	343 367.28	337 952.77
Impôts, taxes et versements assimilés	1 614.00	1 119.00
Salaires et traitements	60 336.93	65 797.96
Charges sociales	26 504.34	27 330.73
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	236.18	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	1 067.31	1.92
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	433 126.04	432 202.38
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-40 351.18	69 479.00
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	421.04	68.30
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	421.04	68.30
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		



ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

1002023 - URCPIE AUVERGNE RHONE ALPES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	421.04	68.30
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)		
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-39 930.14	69 547.30
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	65 435.20	
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	18 550.00	65 435.20
TOTAL DES PRODUITS	458 631.10	501 749.68
TOTAL DES CHARGES	451 676.04	497 637.58
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	6 955.06	4 112.10
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat	9 146.00	
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS	9 146.00	
CHARGES		
Secours en nature	9 146.00	
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES	9 146.00	
TOTAL	6 955.06	4 112.10

* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier
Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de



Annexes comptes 2018

L'exercice considéré débute le 1^{er} janvier 2018 et se termine le 31 décembre 2018.

Le compte de résultat affiche :

- Un total des produits de 400 500,61 €
- Une reprise sur fonds dédiés de 65435,20 €
- Un total de dépenses de 440 968,55 €
- Un reste à réaliser de 18550,00 €
- Un résultat excédentaire de 6955,06 €

Le bilan de l'exercice présente un total de 360 650,21 €

Nombre de salariés au 31/12/2018 : 2

Faits caractéristiques, Principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes

Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°99-01 du 16 février 1999.

Il est fait également application de l'avis CNC 2009-07 du 3 septembre 2009.

Concernant les méthodes utilisées :

- Immobilisations : les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens correspondant à la réalité de l'association (loi du 1^{er} janvier 2005) ;
- Créances et dettes : les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale ;
- Subventions : elles sont comptabilisées et donc provisionnées en fonction de la réalisation des objectifs prévus dans les conventions et des charges engagées sur chaque action.
- Disponibilités : les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale ;
- Provisions pour congés payés : la provision est calculée pour 2018 sur la situation réelle des congés restant à prendre par les salariés, le salaire pris comme base de calcul a été celui de décembre 2018.
- Engagement de retraite : La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Changement de méthodes :

Aucun changement significatif dans les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes n'est survenu au cours de l'exercice.

Origine des produits et des subventions

Les subventions attribuées à l'URCPIE Auvergne-Rhône-Alpes proviennent de :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes qui a attribué 230 000 € à l'URCPIE dans le cadre d'une convention globale pour notre programme d'actions 2018,
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse pour un total de 62504,00 euros (contre 109685,00 euros),
- ARS pour la maladie de Lyme pour un total de 27661,00 euros,
- DRAAF pour les travaux sur les minorités actives et l'alimentation pour 10009,73 euros,
- DREAL dans le cadre d'une CPO sur 3 ans sur les axes biodiversité/santé-environnement et transition 24800 euros,
- CPAM du Cantal pour la poursuite de l'action Aliment'Terre dans le Cantal d'un montant de 800 euros.

Les produits affichés en « prestations de services » proviennent :

- De Comédie qui bénéficie d'une subvention de la Fondation de France et qui finance les travaux de l'UR sur le dialogue territorial et l'alimentation, ainsi que l'appui à la gestion de l'association (montant 5622,00 €),
- Du PNR du Vercors pour créer un outil valorisation du travail fait par le CPIE Vercors en termes de dialogue territorial sur les PAT (dans le cadre d'une action financée par la DRAAF) pour un montant de 3896,86
- De contributions des collectivités pour leur participation au programme Osons Agir (5000,00 €),
- D'actions de formation :
 - o Formation en Licence Pro confiée à l'atelier FICA,
 - o Formation professionnelle confiée à des intervenants extérieurs (dont Agate).

Provisions pour congés payés et charges sociales

	Valeur brute en début d'exercice au 01/01/2018	Augmentation	Diminution	Valeur brute en fin d'exercice au 31/12/2018
Provision pour congés payés et charges sociales	1984.40€	2090,15 €	1984,40 €	2090,15€

Tableau des amortissements

L'Union régionale des CPIE Auvergne-Rhône-Alpes n'a effectué aucun achat de matériel depuis sa création. Le matériel informatique transmis par l'URCPIE Rhône-Alpes lors de la fusion a fait l'objet d'un amortissement complémentaire de 236,18€.

Tableau des créances

Créances	0 à 1 an	1 à 2 ans	Plus de 2 ans
Clients et comptes rattachés	27169,56 €	1 130,00 €	
Autres créances	292 322,16 €	475,19 €	
Total	319 491,72 €	1605,19 €	

Les subventions dues par l'Agence de l'eau, la Région, la DRAAF constituent la grande majorité des autres créances.

Les créances clients et comptes rattachés correspondent pour grande partie aux prestations de service dues par Comédie et les collectivités présentées ci-dessus, ainsi qu'au remboursement de frais des rencontres dû par les CPIE.

Le tableau récapitulatif concernant les fonds dédiés

Désignation	Solde en fin d'exercice au au 31/12/17	Solde en fin d'exercice au 31/12/18
ARS Maladie de Lyme 2018-2019	0	5209,00
Région Auvergne-Rhône-Alpes 2018	0	5216,00
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse 2018	0	400,00
DREAL 2018 sur Ecolab	0	3150,00
DRAAF 2018 sur Ecolab alimentation	0	4050,00
FVA – Innovation 2018	0	525,00
TOTAL		18 550,00

Tableau des dettes

Dettes	0 à 1 an	1 à 2 ans	Plus de 2 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	242 945,80 €	95,00 €	
Dettes fiscales et sociales	13 239,56€		
Autres dettes	235,50 €		
Total	256 420,86 €	95,00 €	

Les sommes dues aux CPIE, membres associés et partenaires pour la mise en œuvre du programme d'action 2018 représentent la majorité des dettes fournisseurs et comptes rattachés.

AUTRES INFORMATIONS

Bénévolat valorisé

L'estimation du bénévolat a été réalisée sur la base des heures déclarées par les administrateurs de l'URCPIE (missions de représentation, de construction de projet, d'animation de groupes de travail) et les administrateurs des CPIE ayant participé aux rencontres régionales. Cette déclaration a permis de recenser 397 heures de bénévolat, valorisées au taux horaire de 23€/heure (la base de calcul étant la masse salariale chargée / indice 400 de la convention de l'animation).

Conventions de partenariat

L'URCPIE missionne ses adhérents et d'autres partenaires pour la conduite des actions locales ; ces relations font l'objet de conventions courantes puisque dans le cadre de notre principale activité.

Information concernant les rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (loi n°2006-586 du 23 mai 2006)

L'information pour l'exercice sur les rémunérations et avantages en nature des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association ne peut être fournie car elle correspondrait à une information individuelle. Les cadres dirigeants bénévoles ne sont pas rémunérés.

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit



TSARAP Scop sas

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre
de la région Rhône-Alpes

Société de commissariat aux comptes inscrite
à la compagnie régionale de Lyon

8-10 rue Jacquard
69004 Lyon

www.tsarap-scop.com
contact@tsarap-scop.com

06 66 20 15 42
04 72 26 52 02



**Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon**

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

**EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2018**

**UNION REGIONALE DES CPIE
AUVERGNE RHONE ALPES**



**Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon**

**UNION REGIONALE DES CPIE
D'Auvergne
RHONE ALPES
245 rue Duguesclin
69003 LYON**

Lyon,
Le 14 juin 2019

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Membres de l'Association,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre entité, nous vous
présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations
qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités
essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous
aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous
prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence
d'autres conventions. Il vous appartient selon les termes de l'article
R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la
conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

8 rue Jacquard 69004 LYON
RCS LYON 798 029 286



**Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon**

.../...

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE
DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Pour TSARAP AUDIT Sarl
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a horizontal stroke and a small loop.

Frédéric MOIROUX
Commissaire aux Comptes

8 rue Jacquard 69004 LYON
RCS LYON 798 029 286